



Formation payer par le patron

Par **david04**, le **14/11/2008 à 18:54**

slt je viens de passé un diplome d'agent de sécurité à la demande ,est payer par le patron ,chose de très bien pour moi, mais elle me demande de signé un document qui m'engage à resté un ans chez elle ,sinon elle me demande de rembourser ma formation .En a t'elle le droit? ,et si je signe ce document es ce que je dois rembourser la formation?

Par **Visiteur**, le **14/11/2008 à 19:07**

bonsoirnc'est la clause de dédit formation tout a fait légale.rnvotre patronne est dans son droit..nrnelle aurait quand même du vous faire signer le document avant la formation.rnelle vous paye une formation.. c'est normal que vous restiez à son service un minimum de temps..

Par **david04**, le **15/11/2008 à 11:42**

salut garry!! est merci pour l'info ,pour moi ,c'était juste pour enlever les rumeur qui dit ,elle a pas le droit ,elle a le droit .mais je trouve normale aussirnde resté un peut chez elle.rnrnEncors meci à vous pour cette reponse rapide .

Par **david04**, le **15/11/2008 à 11:49**

salut garry!! est merci pour l'info ,pour moi ,c'était juste pour enlever les rumeur qui dit ,elle a

pas le droit ,elle a le droit .mais je trouve normale aussirnde resté un peut chez elle.rnrnEncors
meci à vous pour cette reponse rapide .

Par **Visiteur**, le **15/11/2008** à **15:56**

bonjourrnrnça fait plaisir de voir que vous trouvez normal de rester chez elle.rnrnn'écoutez pas
les rumeurs (surtout dans votre milieu professionnel)...rnrnbon week end.